

## MOTION DE SOUTIEN AUX AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap)

Nous, élus au sein du Conseil municipal de Pont de Montvert Sud Mont Lozère, sommes témoins de la dégradation des conditions de travail et du malaise profond des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).

Alors que 2025 marque les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, dite « Loi handicap », nous constatons et nous nous inquiétons du manque de moyens pour l'accueil et l'inclusion des élèves à besoins particuliers, laissant des familles dans la détresse.

C'est pourquoi, après avoir rencontré des représentants de la profession, nous proposons le vote de cette motion au Conseil Municipal afin de les soutenir dans leurs justes revendications et pour offrir aux familles et aux enfants concernés des perspectives d'amélioration dans leur prise en charge.

### **Contexte :**

Pilier indispensable de l'école inclusive et de l'égalité des chances, le métier d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) est le deuxième de l'Éducation nationale en nombre de postes. Pourtant ce sont des emplois précaires, à temps partiel imposé, mal rémunérés, n'offrant pas ou peu de perspective de carrière, occupés majoritairement par des femmes.

Au même titre que les autres professionnels de l'Éducation avec lesquels ils travaillent, les AESH demandent un véritable statut qui doit leur garantir non seulement un salaire décent, mais aussi des droits et des protections sociales.

L'attribution d'un AESH est notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) suite aux décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Selon les besoins, il s'agit d'un accompagnement individuel ou mutualisé.

Or, par manque de moyens financiers et humains, les conditions d'exercice des missions des accompagnants sont mauvaises, et se sont souvent dégradées du fait de l'accompagnement pendant la pause méridienne. Plus grave, certaines décisions ouvrant droit à accompagnement ne sont pas exécutées.

La situation à l'école de Pont de Montvert Sud Mont Lozère :

- 2 élèves ont droit à un accompagnement mutualisé sans un nombre d'heures donné.
- 2 élèves ont droit à un accompagnement individuel soit 48h pour eux , actuellement ils ont 1h30 chacun , prochainement ils passeront à 4h30 .

La situation aujourd'hui en Lozère :

- 185 AESH,
- 497 notifications MDPH, dont 129 accompagnements individuels (1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré),
- 16 mesures d'accompagnement individuel ne sont pas pourvues faute d'AESH suffisant, ainsi qu'un certain nombre d'accompagnements mutualisés.

Au-delà d'une juste reconnaissance du métier d'AESH et de la qualité de l'accompagnement que méritent les enfants en situation de handicap, des mesures sont à prendre pour favoriser le bien vivre ensemble et l'attractivité des écoles de nos villages.

**Considérant que :**

- Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves,
- La situation au plan national et en Lozère est inacceptable au vu de la loi et des objectifs d'inclusion affichés par l'État,
- Le budget de l'Éducation nationale ne permet pas de mettre un AESH à côté de chaque élève ayant fait l'objet d'une notification MDPH.

**Nous demandons** au Gouvernement de prendre les mesures suivantes :

- la reconnaissance du métier d'AESH par la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B dans la Fonction Publique d'État,
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 h (hors heures connexes) au même titre que les professeurs des écoles,
- une formation continue de qualité,
- donner les moyens à la DSDEN Lozère de recruter le nombre d'AESH nécessaire tant pour l'accompagnement individuel que pour l'accompagnement mutualisé, ainsi que pour un pool de remplacement,
- que la Lozère ne soit pas oubliée dans le cadre de la création des 2000 postes d'AESH annoncée par la ministre de l'Éducation nationale.